

Cadre et organisation pour la réouverture de l'école

Dates de réouverture de l'école

Le retour des élèves dans les classes sera organisé de manière échelonnée, sur la base du volontariat, à partir du 14 mai pour les GS, CP et CM2 puis à partir du 25 mai pour les autres niveaux. La classe de PS-MS restera fermée par manque de personnel communal et les MS de l'école ne seront pas accueillis.

Le nombre d'élèves sera limité à 15 élèves de la GS au CM2. La réouverture de l'école est soumise au respect des exigences sanitaires. Le projet pour la réouverture progressive de l'école élaboré en concertation avec les élus, l'équipe enseignante et les représentants de parents d'élèves est validé par l'Inspectrice de l'Académie.

Les élèves prioritaires

Les enfants des personnels soignants, des policiers, des gendarmes, des pompiers, des personnels de la préfecture, des enseignants, des personnels travaillant dans les collectivités, des personnels travaillant chez Novo Nordisk, et les élèves en situation de handicap seront accueillis prioritairement de manière continue.

Les enfants prioritaires de PS et de MS seront accueillis par M^{me} Savariau et M^{me} Peyrou dès le jeudi 14 mai.

Le port du masque

Pour les élèves des classes maternelles le port du masque est à proscrire.

Pour les élèves des classes élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter correctement.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Dans ce cas, il appartiendra aux parents de fournir les masques à leur enfant.

L'utilisation de gel hydroalcoolique apporté par les élèves n'est pas autorisée à l'école.

Avant l'entrée à l'école

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Si un élève est malade

Si votre enfant est malade, vous devez prévenir l'école rapidement.

Si un élève développe des symptômes dans la salle de classe, il sera isolé en assurant sa sécurité. La famille sera appelée pour venir le chercher. Si les symptômes s'aggravent l'école appellera le 15.

Si un enseignant est absent

Les remplacements des enseignants de moins de 15 jours ne seront pas assurés afin d'éviter les contacts. Dans ce cas, l'école vous prévendra, au plus tôt, et vous devrez récupérer et garder votre enfant sur toute la durée de l'absence de son enseignant.

L'accueil des familles

Il est organisé en extérieur en respectant les règles de distanciation sociale. L'entrée des parents dans l'école est interdite. Pour toute communication entre les parents et l'école, il est demandé de privilégier le courriel ou le téléphone. L'utilisation du cahier de liaison est à éviter.

L'entrée et la sortie des élèves

Voir document Annexe 6.

Les horaires de l'école ne changent pas. Seule la sortie des classes des CP-CE1 et des CE2-CM1 est modifiée. Elle s'effectuera côté cour, le midi et le soir.

Le matin et l'après-midi, les élèves en élémentaire rentreront par l'entrée habituelle puis directement et individuellement dans leur classe respective par une entrée dédiée.

Le matin et l'après-midi, les élèves en maternelle rentreront par l'entrée habituelle sans les parents. Les élèves seront accueillis individuellement par l'enseignante ou l'ATSEM de la classe à partir du portail de l'école.

Il est demandé aux parents de bien respecter les horaires. Aux entrées de l'école, il est également demandé de bien respecter les marquages au sol, et de libérer ces espaces dès que possible.

Organisation des enseignements

Suivant le nombre d'élèves accueillis, dans chaque classe, l'organisation sera différente.

Cas n°1 : le nombre par classe est inférieur à 15 élèves. Dans ce cas, les élèves seront accueillis à l'école toute la semaine c'est-à-dire le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Cas n°2 : le nombre par classe est supérieur à 15 élèves, alors deux groupes seront constitués.

Le premier groupe sera en classe une semaine complète, les élèves du deuxième groupe seront à la maison.

Puis la semaine suivante : le deuxième groupe sera en classe une semaine complète et les élèves du premier groupe à la maison, ainsi de suite.

Le groupe d'élèves qui ne sera pas en classe recevra, de son enseignante, le travail essentiel à effectuer. Si votre enfant reste confiné, il recevra également ce travail.

D'après les retours des parents, aux différentes questions posées, nous prévoyons du 14 mai au 25 mai le cas n°1 et à partir du 25 mai le cas n°2.

Entre le 14 mai et le 25 mai, aucun retour en classe d'élève, non prévu, ne sera accepté.

Un questionnaire sera adressé prochainement à l'ensemble des parents pour connaître leurs intentions sur la scolarisation de leurs enfants à partir du 25 mai.

Si finalement, des parents décident de scolariser leur enfant après le 25 mai, par exemple début juin, ils devront prévenir suffisamment tôt l'enseignante de la classe, car cela pourrait impliquer une réorganisation des groupes d'élèves. Ensuite, l'enseignante indiquera aux parents, sous une semaine, la date où l'enfant pourra à nouveau être scolarisé.

Organisation dans la classe

Les élèves seront répartis de façon homogène en respectant une distance d'un mètre entre eux. Chaque personne aura un espace de travail attribué et repérable par chacun, quel que soit son âge. Une distance suffisante devra être laissée entre les vêtements.

Les portes des salles devront être maintenues ouvertes pour éviter de toucher les poignées.

L'utilisation du matériel scolaire

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers, etc.) et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé.

La distribution du matériel (feuilles, supports...) doit être faite avec précaution après lavage des mains. Le matériel reste ensuite avec les affaires de l'élève.

Pour la correction éventuelle, l'enfant est guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille ou utilise le tableau ou le tableau numérique.

Les élèves doivent être habillés avec des vêtements amples adaptés à la pratique sportive.

Les élèves doivent être également munis de mouchoirs en papier jetables personnels.

Pour la sieste, il sera demandé aux familles de fournir dans un sac individuel marqué au nom de l'enfant : la couette, le drap, le doudou et un change. Cela concerne les élèves prioritaires.

Les récréations

Les récréations sont décalées par classe. Les élèves sortants et les élèves entrants ne se croisent pas. Durant les récréations, les distances de sécurité doivent être respectées. Les jeux de contact, de ballon et tous ceux qui impliquent de se passer des objets sont interdits.

Les enfants doivent se déplacer en respectant les règles de distanciation sociale, en file indienne. En cas de contact, un lavage des mains sera réalisé.

Le lavage des mains

Le lavage des mains doit être réalisé :

A l'arrivée dans l'école ;

Après les récréations ;

Avant et après chaque repas ;

Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;

Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué.

L'étude dirigée ne sera plus assurée.

Les élèves, les parents et le personnel de l'école s'engagent à respecter ce cadre et cette organisation à partir de 14 mai 2020.

Le directeur de l'école : M. VIZERIE